



# RAPPORT D'AUDIT DD SANTE CUVETTE RESUME PUBLIC

Audit indépendant du système (AIS) de  
vérification de la légalité du système FLEGT en  
République du Congo

*Septembre - octobre 2024*

*R2488*



# SOMMAIRE

---

<b>ACRONYMES.....</b>	<b>2</b>
<b>1 INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
1.1 Objectifs de l'audit .....	3
1.2 Portée de l'audit et standard utilisé.....	3
1.3 Résumé des résultats .....	4
<b>2 METHODOLOGIE.....</b>	<b>5</b>
2.1 Échantillonnage.....	5
2.2 Equipe d'audit.....	5
2.3 Liste et description des lieux inspectés et activités réalisées .....	6
2.4 Liste des personnes et organismes impliqués, leur rôle et fonction.....	6
2.5 Liste des documents consultés.....	6
2.6 Difficultés rencontrées.....	6
<b>3 RESULTATS DE L'AUDIT.....</b>	<b>7</b>
3.1 Commentaires des parties prenantes .....	7
3.2 Exemples de bonnes pratiques constatées .....	7
3.3 Défaillances constatées et demandes d'actions correctives (DAC) .....	7
3.4 Recommandations .....	7
<b>4 ANNEXES.....</b>	<b>8</b>
4.1 Annexe I : Plaintes reçues et traitement .....	8

# ACRONYMES

---

<b>AIS-FLEGT</b>	Audit Indépendant du Système de Vérification de la Légalité du FLEGT au Congo
<b>APV-FLEGT</b>	Accord de Partenariat Volontaire – Forest Law Enforcement, Gouvernance and Trade
<b>AVE</b>	Attestation de Vérification Export
<b>CCM</b>	Comité Conjoint de Mise en œuvre
<b>CLFT</b>	Cellule de la Légalité Forestière et de la Traçabilité
<b>DAC</b>	Demande d'action corrective
<b>DDE</b>	Direction Départementale de l'environnement
<b>DDEF</b>	Direction Départementale de l'économie forestière
<b>DDS</b>	Direction Départementale de la santé et des services sociaux
<b>DG</b>	Direction Générale ou Directeur Général
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie Forestière
<b>PGES</b>	Plan de Gestion Santé et Social
<b>SCPFE</b>	Service de Contrôle des Produits Forestiers à l'Exportation
<b>SVL</b>	Système de Vérification de la Légalité
<b>UFA</b>	Unité forestière d'aménagement
<b>UFE</b>	Unité forestière d'exploitation

# 1 INTRODUCTION

---

L'audit de la Direction Départementale des soins et services de la santé de la Cuvette (DDS) a eu lieu du 25 septembre au 2 octobre 2024. Il s'agit du premier audit de la DDS par l' AIS et son équipe.

L'audit se veut constructif dans sa démarche, et a pour objectif d'identifier les bonnes pratiques et de révéler les défaillances qui nécessitent des actions correctives de la part de la DDS.

## 1.1 Objectifs de l'audit

Les objectifs de cet audit sont de vérifier la conformité de l'administration de la santé via les activités de la DDSSSa, avec les exigences de la grille de légalité de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV). Pour les indicateurs de l'APV pour lesquels l'administration est en défaillance, des demandes d'actions correctives (DAC) sont émises à l'attention du Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM). Puisque le système de vérification de la légalité (SVL) n'est pas encore entièrement opérationnel, à ce stade l'audit fait partie d'un processus de mise en place et d'amélioration du SVL.

## 1.2 Portée de l'audit et standard utilisé

Le champ de cet audit a porté sur les contrôles de la légalité des exploitants forestiers et des industriels par la DDS dans le département de la Cuvette. La DDS a été auditée en suivant les exigences de l'APV pour les forêts naturelles (la « grille de légalité »). La grille de légalité utilisée pour cet audit est une version mise à jour par l' AIS et son équipe sur la base de la Loi n°33-2020 du 8 juillet 2020 portant Code forestier. En attendant une mise à jour formelle de la grille de légalité impliquant l'ensemble des parties prenantes, l' AIS travaille avec cette version afin de mieux préparer les audits aux exigences du nouveau Code forestier. Les différences entre la grille originale de 2011 et cette version 2022 par l' AIS sont peu nombreuses et non controversées.

### 1.3 Résumé des résultats

Un seul indicateur de la grille de légalité de l'APV est applicable à l'administration de la santé. La DDS Cuvette a réalisé des visites auprès des sociétés forestières opérant dans le département de la Cuvette et qui sont sous son contrôle et a constaté qu'aucune des deux sociétés forestières n'a un centre médico-social (CMS) implanté dans sa base-vie. Depuis, une des deux (CODEXO) a pris les mesures nécessaires pour corriger cette situation.

Puisqu'elle a conduit ses vérifications du respect des mesures de protection de la santé publique dans les entreprises de la Cuvette, la DD santé est en conformité avec les exigences de l'APV. Aucune DAC émise.

## 2 METHODOLOGIE

### 2.1 Échantillonnage

La documentation et le personnel consultés ont été choisis en partie de façon aléatoire et en partie de façon ciblée en suivant le fil des constats, au fur et à mesure qu'ils étaient réalisés pendant l'audit. L'objectif de l'échantillonnage est d'obtenir une bonne représentation de toutes les situations, documents, sites, parties prenantes et sociétés forestières existantes.

La méthodologie utilisée par les auditeurs pour collecter et vérifier les informations référencées dans les constats inclut les entrevues et contre-interrogatoires, et les vérifications des pièces présentés par la DDS sur papier. Toutes ces informations ont par la suite été analysées une à une à la lumière de chacune des exigences de l'APV-FLEGT et des constats ont été formulés au sujet de la conformité ou de la défaillance.

### 2.2 Equipe d'audit

Description de l'équipe et du rôle de chaque membre de l'équipe :

Nom	Rôle
Alexandre Boursier	Chef auditeur, expert de l'aménagement et des opérations forestières
Maximin Mboulafini	Expert de l'aménagement et des opérations forestières
Childeric Ntamba	Observateur de la CLFT

## 2.3 Liste et description des lieux inspectés et activités réalisées

Date	Nom	Lieu	Activités
25 sept 2024	Bureau de la DDS	Owando, Cuvette	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rencontre d'ouverture</li> <li>▪ Entrevues avec le personnel</li> <li>▪ Revue documentaire</li> </ul>
30 sept 2024			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérification usine du contrôle de la DDS au site industriel de Wang Sam</li> </ul>
1 <sup>er</sup> oct 2024			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérification usine du contrôle de la DDS au site industriel de CODEXO</li> </ul>

## 2.4 Liste des personnes et organismes impliqués, leur rôle et fonction

Organisme	Nom	Fonction	Coordonnées
DDS Cuvette	NDIKI Octave	DD Santé	06 665 7547

## 2.5 Liste des documents consultés

Les auditeurs ont consulté les documents suivants :

- Grille de supervision des activités du centre médico-social (CMS) chez Wang Sam le 30 septembre 2024 ;
- Grille de supervision des activités du centre médico-social (CMS) chez CODEXO le 19 août 2024 ;
- Entente entre l'hôpital de Makoua et la société CODEXO pour la disponibilisation d'un infirmier sur le site industriel.

## 2.6 Difficultés rencontrées

Les auditeurs n'ont pas rencontré de difficulté particulière dans la conduite de cet audit. Le personnel de la DDS a bien collaboré, était disponible et bien préparé pour l'audit, avec la documentation prête à être présentée ou rapidement trouvée lorsqu'elle existe.



## 3 RESULTATS DE L'AUDIT

### 3.1 Commentaires des parties prenantes

Commentaires reçus	Analyse des auditeurs
Pas de commentaires reçus dans le cadre de cet audit.	Pas d'analyse nécessaire.

### 3.2 Exemples de bonnes pratiques constatées

Les auditeurs n'ont pas constaté une performance digne de mention en ce qui a trait à la conformité légale de la DDS Cuvette.

Libellé de l'indicateur	Constat
RAS	RAS

### 3.3 Défaillances constatées et demandes d'actions correctives (DAC)

Aucune défaillance constatée par les auditeurs entre l'exigence de l'APV et les pratiques de la DD Santé de la Cuvette.

### 3.4 Recommandations

Cette section présente des suggestions et recommandations formulées par l'AIS à la DDS et au CCM, au-delà des DAC, dans le but d'améliorer le SVL :

- La DDS de la Cuvette doit s'organiser pour continuer de contrôler régulièrement (au moins une fois l'an) les sites industriels à Makoua.

## 4 ANNEXES

---

### 4.1 Annexe I : Plaintes reçues et traitement

Aucune plainte reçue.